



Animation du SAGE :

SYMBO - Annexe du Conseil Général
12 rue Audouin-Dubreuil - 17400 - SAINT JEAN D'ANGELY
Tel : 05 46 26 29 66 Fax : 05 46 26 29 70
symboutonne@wanadoo.fr
www.sageboutonne.fr

Secrétariat UNIMA – rue Vaucanson
ZI – 17180 - PERIGNY
Tel : 05 46 34 34 10 - Fax : 05 46 34 61 63
viriginie.tournier@unima.fr



Réunion de la Commission Locale de l'Eau du SAGE Boutonne

Séance plénière du 18 juillet 2013

A 9h30

A Aulnay-de-Saintonge

1. Ordre du Jour

- Approbation du précédent procès-verbal
- Point sur la révision du SAGE
- Validation du diagnostic du SAGE révisé
- Présentation du Plan d'Aménagement et de Gestion Durable (PAGD)
- Présentation du Règlement du SAGE
- Présentation du Rapport Environnemental
- Questions diverses

2. Etat de présence

Membres de la CLE – Collège des collectivités

- Présents (10) :

• BELAUD Bernard	<i>Association des maires des Deux-Sèvres</i>
• BELLO Marie-Hélène	<i>Association des maires des Deux-Sèvres</i>
• EMARD Frédéric	<i>SYMBO</i>
• GIRAUD Thierry	<i>Syndicat Mixte du Pays des Vals de Saintonge</i>
• GUERIN Michel	<i>SYMBO</i>
• GUILLOTEAU Michel	<i>Association des maires de la Charente-Maritime</i>
• MARTIN Jean-Yves	<i>Conseil général de la Charente-Maritime</i>
• MAZIN Jean-Claude	<i>Institution du Fleuve-Charente - EPTB Charente</i>
• ROCHET Bernard	<i>Conseil général de la Charente-Maritime</i>
• SILLON Jean-Claude	<i>Conseil général des Deux-Sèvres</i>

- Pouvoirs (6) :

Membre :	Pouvoir donné à :
MESNARD Françoise	MARTIN Jean-Yves
GRATADOUX Marie-Thérèse	GUILLOTEAU Michel
BOUCHET Jacqueline	SILLON Jean-Claude
DEBORDE Pierre	BELAUD Bernard
PERRIER Maurice	ROCHET Bernard
LORANT Jacques	MAZIN Jean-Claude

- Excusés (6) :

• BOUCHET Jacqueline	<i>Association des maires de la Charente-Maritime</i>
• DEBORDE Pierre	<i>Syndicat des Eaux 4B</i>
• GRATADOUX Marie-Thérèse	<i>Association des maires de la Charente-Maritime</i>
• LORANT Jacques	<i>Syndicat Mixte du Pays Mellois</i>
• MESNARD Françoise	<i>Conseil régional de Poitou-Charentes</i>
• PERRIER Maurice	<i>Syndicat des Eaux de Charente-Maritime</i>

Membres de la CLE – Collège des usagers

- Présents (9) :

- BARRE Daniel *APIEEE*
- BITEAU Jack *UFC Que-Choisir 17*
- BITEAU Jean-Noël *Comité départemental de canoë-kayak 17*
- BOUCHET Lucien *Fédération départementale de pêche 17*
- DEMARCQ Jean-Louis *Poitou-Charentes Nature (UCAPNE)*
- GIRAUDEAU Stéphane *ASA Boutonne*
- PEIGNÉ Jean-Claude *Fédération départementale de pêche 79*
- ROUSSET Alain *Groupement de développement forestier 17*
- TEXIER Henri *Association des moulins du bassin versant de la Boutonne*

- Pouvoirs (0)

- Excusés (2) :

- AUDE Jean-Luc *Chambre d'agriculture 79*
- CERF Jean-Claude *UNIMA*
- OBER Yves *CCIT de Rochefort et de Saintonge*

Membres de la CLE – Collège de l'Etat et de ses Etablissements Publics

- Présents (6) :

- BARNET Patrick *DREAL Poitou-Charentes*
- BARNIER Véronique *DDTM 17*
- BROUSSARD Erick *ONEMA*
- GUICHET Anne-Juliette *Agence de l'eau Adour-Garonne*

- Pouvoirs (1) :

Membre :

DDT 79 (NADAL Frédéric)

Pouvoir donné à :

DDTM 17 (BARNIER Véronique)

- Excusés (2) :

- LE RALLIER Frédéric *ARS Poitou-Charentes*
- NADAL Frédéric *DDT 79*

Invités présents (ou représentés *)

•AMSLER Benjamin	SYMBO
•BOISNIER Jean-Mary	Conseiller général du canton d'Aulnay
•CHASTAING Christophe	Directeur de l'UNIMA
•DAUBIGNE Abel	SYMBO
•DAVAIL-SAUZE Emmanuelle	Chambre d'agriculture 79
•DEHILLERIN Edouard	Agence de l'eau Adour-Garonne
•DEMARCO Catherine	SOS Rivières et environnement
•DESCOUT Pierre	Communauté de communes du val de Trézence
•DIETRICH Xavier *	AAPPMA le Gardon boutonnois
•FORGEARD-GRIGNON Jean-Louis	CA 17 International
•GARREAU Emmanuel	SYMBO
•GAUFILLET Clémentine	SYMBO
•GAUVIN Michel	SIBA
•GUDIN Grégoire	SYMBO
•HUGUES Elodie	Conseil général 17 – Mission eau
•PERRONA Philippe	Solvay
•POMMIER Valentin	ASA Boutonne
•REBOURS Philippe	AAPPMA Saint-Hyppolyte - Cabarlot
•STAUDT Florent	SIBA
•VOIX Pascal	SMBB

Invités excusés

•BACHELIER Eric	ONEMA – SD 79
•COLLIN Jean-Mary	Maire d'Aulnay-de-Saintonge
•FIET Dominique	DDTM 17 – SAT de Saintonge
•GODINEAU Jean-Claude	Conseiller général du canton de Saint-Savinien
•GREGOIRE Paul	Conseiller général du canton de Melle
•IMBERT Corinne	Conseillère générale du canton de Matha
•LOPES Delphine	Syndicat des Eaux SERTAD
•PAUTRET Soizic	Conseil général 79 – Service eau
•SIROT-DEVINEAU Anne-Françoise	Conseil régional de Poitou-Charentes

Président de séance :

Jean-Yves MARTIN, Président de la CLE

Introduction

J-Y. MARTIN présente la liste des personnes excusées.

Le Président remercie l'ensemble des personnes présentes d'avoir fait le déplacement, ainsi que la commune d'Aulnay pour son accueil. Une pensée particulière est adressée à M. le maire d'Aulnay qui ne peut être présent.

Le Président procède ensuite à la lecture de l'ordre du jour. Il indique qu'au regard de certains éléments qui seront explicités plus tard au cours de la réunion, il est préférable de reporter l'avis de la CLE relatif au projet de réserves de substitution de l'ASA Boutonne et de le retirer des questions diverses de la présente réunion.

Le diaporama présenté en séance est disponible sur le site Internet du SAGE à l'adresse suivante :
http://www.sageboutonne.fr/docs/information/presentation_cle_du_18_07_2013.pdf

1^{er} point de l'ordre du jour : Approbation du précédent procès-verbal

C. GAUFILLET indique qu'il s'agit du compte-rendu de la réunion du 25 avril 2013 qui s'est tenue à Saint-Jean-d'Angély. Les principaux points à l'ordre du jour étaient les suivants :

- Validation de l'état initial révisé ;
- Présentation du diagnostic révisé ;
- Validation des tableaux de bord (2010-2011) ;
- Validation des rapports d'activité (2010-2011-2012).

L'animatrice du SAGE précise que le compte-rendu en question a été envoyé en date du 30 mai 2013.

Aucune question ou remarque n'est soulevée.

Le procès-verbal de la séance plénière de la CLE du 25 avril 2013 est approuvé à l'unanimité par l'ensemble des membres présents ou représentés.

2^{ème} point de l'ordre du jour : Point sur la révision du SAGE

C. GAUFILLET présente l'état d'avancement des travaux de révision du SAGE.

L'état initial du SAGE a été validé, le diagnostic est finalisé.

Le Plan d'Aménagement et de Gestion Durable de la ressource en eau (PAGD) est en cours de rédaction. Il a déjà fait l'objet de deux réunions des groupes de travail (quantitatif, qualitatif et cours d'eau/milieus associés) en mai et juin 2013, ainsi que d'une présentation auprès de l'ensemble des membres de la CLE le 4 juillet 2013. Cependant un important travail reste à fournir quant à l'élaboration de ce document.

Parallèlement à cela, le règlement ainsi que le rapport environnemental sont également en cours de rédaction.

L'animatrice du SAGE explique qu'il était prévu de valider le PAGD au mois de juillet 2013. Cependant, compte-tenu de la charge de travail, cette validation ne pourra intervenir avant le mois de septembre 2013 ce qui semble encore très optimiste.

Aucune question ou remarque n'est soulevée.

3^{ème} point de l'ordre du jour : Validation du diagnostic du SAGE révisé

C. GAUFILLET procède ensuite à la présentation des modifications apportées au document du diagnostic depuis la réunion du 25 avril 2013.

V. BARNIER demande si la question du pluvial est abordée du point de vue qualitatif dans le cadre de l'Agenda 21 de la ville de Saint-Jean-d'Angély.

C. GAUFILLET indique que l'action relative à la gestion du pluvial est d'ordre général et porte à la fois sur le quantitatif et le qualitatif (mise en œuvre du schéma pluvial du territoire).

E. DAVAIL-SAUZE demande la signification donnée ici à la notion de « réorientation "grandes cultures" ».

C. GAUFILLET explique qu'il s'agit ici des phénomènes associés à la mutation agricole intervenue depuis la fin de la deuxième guerre mondiale et accentuée dans les années 1970.

Aucune autre question ou remarque n'est soulevée.

J-Y. MARTIN soumet le document au vote de la CLE.

Le diagnostic révisé du SAGE est adopté à l'unanimité par les membres de la CLE présents ou représentés.

4^{ème} point de l'ordre du jour : Présentation PAGD

C. GAUFILLET procède ensuite à la présentation du PAGD (Plan d'Aménagement et de Gestion Durable de la ressource en eau).

Elle présente la structuration des dispositions, la liste des enjeux et objectifs, ainsi que les modifications apportées depuis la réunion du 4 juillet 2013.

En outre, l'**animatrice du SAGE** propose de détailler spécifiquement certaines dispositions : soit parce qu'elles sont nouvelles ou profondément remaniées par rapport à la version 2008 du SAGE, soit parce qu'elles représentent un travail dans lequel la CLE doit s'engager immédiatement suite à l'approbation du SAGE révisé, ou encore parce qu'elles peuvent poser question.

Gestion quantitative

V. BARNIER indique que le contrat territorial (programme d'actions qui constituera le pendant opérationnel du SAGE) a vocation à accompagner la réduction des volumes autorisés qui interviendra quoi qu'il arrive. Ce sont deux choses indépendantes.

D. BARRE demande si le protocole d'accord entre l'Etat et la profession agricole de Poitou-Charentes relatif à la réforme des volumes prélevables et à la mise en place des organismes uniques et signé le 21 juin 2011 est accessible.

C. GAUFILLET répond qu'il faut se renseigner auprès des services de l'Etat mais qu'il doit être possible de se le procurer.

J-N. BITEAU demande en quoi les retenues constituent des outils visant à réduire les prélèvements.

C. GAUFILLET répond que les retenues de substitution ont pour objectif de réduire les prélèvements au moment de la période critique de l'étiage, en les substituant par des prélèvements hivernaux.

J-N. BITEAU poursuit en indiquant que cela ne réduit donc pas les prélèvements.

J-L. DEMARCQ demande s'il existe un bilan récent relatif à la MAE (Mesure Agro-Environnementale) désirrigation sur le bassin versant.

C. GAUFILLET indique que le projet agro-environnemental porté par le SYMBO a été déposé pour l'année 2013. Cependant, elle n'a pas connaissance à l'heure actuelle d'éventuels engagements pour cette année. En ce qui concerne les chiffres, ils ne doivent pas avoir beaucoup changé depuis le dernier bilan (85 ha environ depuis 2011) ce qui est loin de permettre l'atteinte des objectifs fixés.

L'**animatrice du SAGE** poursuit en admettant que l'outil est peu adapté donc peu utilisé, mais que c'est pour le moment le seul à disposition pour accompagner l'arrêt de l'irrigation.

J-Y. MARTIN remarque que le détail des dispositions est quelque chose de relativement concret, qui permet d'appréhender la portée que pourra avoir le SAGE une fois approuvé.

La validation de ce document nécessite des débats et une réflexion qui peuvent s'avérer complexes. De nouvelles réunions des groupes de travail seront donc nécessaires pour rendre le document utilisable et faire en sorte qu'il réponde de la manière la plus juste et la plus opérationnelle possible aux principales problématiques qui se posent sur le bassin versant.

D. BARRE demande s'il y a des dates arrêtées pour la tenue des réunions des groupes de travail.

J-Y. MARTIN explique que les dates ne sont pas encore fixées, et que le calendrier va être compliqué à gérer étant donné la période estivale et la période électorale qui s'annonce début 2014.

Gestion qualitative

V. BARNIER indique, en ce qui concerne la disposition 4.A.6. (*Encadrer les IOTA et ICPE rejetant des effluents phosphorés*), que ce sont les services de l'Etat qui évaluent les solutions techniques proposées par les pétitionnaires pour respecter les objectifs de traitement du phosphore au moment de l'instruction des dossiers. Le SAGE ne peut pas prescrire des solutions techniques, mais simplement donner des exemples de ce qui peut être réalisé pour atteindre les objectifs qu'il fixe.

J-L. DEMARCO demande si, en ce qui concerne la disposition relative à la Légère, l'industriel est associé à la démarche.

P. PERRONA indique qu'effectivement l'entreprise Solvay est en phase avec cette disposition et travaille actuellement à trouver des solutions afin de réduire l'impact de ses rejets dans le milieu.

Gestion des cours d'eau et des milieux associés

Concernant la disposition 7.A.4., (*Adapter la gestion des peupleraies aux objectifs de protection des cours d'eau, des berges et de la ripisylve*) il est demandé à ce que soit clairement mentionné le fait que les préconisations relatives à l'adaptation à la nature du sol concernent la ripisylve.

V. BARNIER remarque qu'il faut bien expliciter le fait que l'aspect « sécurité publique / risques potentiels » dans le cadre de l'inventaire des obstacles à l'écoulement (disposition 7.D.1.) ne constitue que l'un des volets de l'inventaire : c'est un enjeu parmi tous ceux qui doivent être étudiés.

D. BARRE estime qu'il vaut mieux parler d'intérêt général que d'intérêt collectif (disposition 7.D.2 - *Engager une réflexion globale autour de l'effacement, l'aménagement et la gestion des ouvrages*).

M. BOUTET indique qu'il faut étudier la question de la sédimentation en général, sur l'ensemble du bassin versant, et pas juste au pied des ouvrages.

J-Y. MARTIN conclut cette présentation du PAGD en expliquant que, suite à la détermination des enjeux et des objectifs du futur SAGE, le travail est à présent axé sur la rédaction des dispositions. Cependant, tout n'est pas terminé et il reste un important travail à conduire afin d'aboutir à un document qui soit efficient, à la fois concis et applicable.

Le Président souligne également l'importance du rapport de compatibilité entre les documents d'urbanisme et le SAGE. Les prochaines réunions de travail permettront d'expliquer clairement ce qui sera demandé aux collectivités en charge de l'élaboration des documents d'urbanisme dans le cadre de la prise en compte du SAGE.

J-Y. MARTIN explique que le PAGD aurait dû être validé en septembre 2013, cependant cette échéance ne sera pas tenable. Il pourrait être envisagé de décaler la validation au mois d'octobre, mais cela s'avèrerait tout de même compliqué et l'organisation reste à définir.

Aucune autre question ou remarque n'est soulevée.

5^{ème} point de l'ordre du jour : Présentation du règlement

C. GAUFILLET procède à la présentation du projet de règlement du SAGE.

L'animatrice du SAGE met en avant le fait que faire référence à une cartographie qui doit être réalisée dans le cadre de la mise en œuvre du SAGE peut s'avérer délicat, vue la portée du document qui est opposable aux tiers et nécessite un passage en enquête publique.

V. BARNIER indique qu'effectivement il vaut mieux s'appuyer sur des éléments dont on dispose déjà (classement dans le cadre du SDAGE Adour-Garonne notamment).

A-J. GUICHET ajoute que de nombreuses données sont disponibles à l'Agence de l'eau Adour-Garonne. Elles pourraient permettre d'établir une cartographie de base des zones à enjeux environnementaux.

V. BARNIER explique qu'en ce qui concerne la règle relative aux modalités de rejets des stations d'épuration, elle vise les stations d'épuration domestiques (urbaines) et non industrielles. Il s'agit de préciser le contenu de l'étude d'incidence et non de demander une étude ou expertise supplémentaire. Ces prescriptions sont déjà demandées dans le cadre de l'instruction des dossiers dits « loi sur l'eau » afin de respecter les objectifs fixés par la DCE (Directive Cadre sur l'Eau). L'inscription de ces prescriptions dans le règlement du SAGE permet aux pétitionnaires d'anticiper ces demandes en amont de l'instruction.

E. DEHILLERIN ajoute qu'il n'est pas possible de créer de droit supplémentaire. En revanche, si la CLE le souhaite et si les secteurs/milieux concernés sont précisément identifiés, il est possible de fixer des seuils très restrictifs (dans la limite du maximum fixé par la loi) afin de garantir la non-altération des milieux récepteurs.

J-Y. MARTIN rappelle qu'étant donné la portée réglementaire du règlement du SAGE il est important de bien construire ce document.

Aucune autre question ou remarque n'est soulevée.

6^{ème} point de l'ordre du jour : -Présentation du rapport environnemental

C. GAUFILLET présente le contenu du rapport environnemental et l'état d'avancement de la procédure.

Le tableau de synthèse relatif aux perspectives d'évolution soulève de nombreuses questions quant aux chiffres utilisés pour évaluer l'évolution entre 2001 et 2012 sur les aspects de quantité d'eau, de qualité de l'eau, etc.

V. BARNIER précise que pour l'aspect quantitatif il ne faut pas se baser sur les chiffres antérieurs à 2006 qui ne sont que des estimations.

L'animatrice du SAGE précise que ce tableau est à prendre avec précaution. Il est présenté ici simplement afin de rendre compte de la démarche : constat de l'évolution de la situation entre 2001 et 2012 pour chacun des compartiments de l'environnement dans un premier temps, puis perspectives d'évolution d'ici à 2021. Ce tableau est à préciser (données utilisées, bases de l'évaluation, etc.) mais le détail complet de ces éléments figurera dans le rapport environnemental. En outre, les informations qui sont utilisées doivent encore être affinées.

J-Y. MARTIN demande s'il y a des questions.

D. BARRE demande si une disposition relative à l'information de nouveaux membres de la CLE est prévue dans le futur PAGD (enjeux du bassin, procédure d'élaboration/révision/mise en œuvre du SAGE, fonctionnement de la CLE, etc.).

C. GAUFILLET répond qu'une disposition est effectivement prévue à ce sujet (8.B.4.).

Aucune autre question ou remarque n'est soulevée.

J-Y. MARTIN remercie C. GAUFILLET pour la qualité du travail réalisé.

7^{ème} point de l'ordre du jour : Question diverses

Avis de la CLE concernant le projet de réserves de l'ASA Boutonne

J-Y. MARTIN indique que certaines questions se posent concernant cet avis :

- Le SAGE n'est plus opposable tant qu'il n'est pas révisé, l'avis de la CLE par rapport à la compatibilité du projet vis-à-vis du SAGE n'est donc pas utilisable dans le cadre de l'instruction du dossier ;
- Le Syndicat mixte des retenues de substitution (projet porté par le Conseil général de la Charente-Maritime) est en cours de création. Il serait intéressant de demander à cette structure son avis sur le projet afin de rendre un avis collectif ;
- La deuxième phase du projet de réserves deux-sévrien étant actuellement bloquée, la question de l'opportunité de regrouper les projets charentais-maritime et deux-sévrien se pose, en cohérence avec l'élaboration du PAGD du SAGE (regrouper les projets, cohérence à l'échelle du bassin, etc.).

V. POMMIER indique que le projet deux-sévrien est pris en compte dans les études relatives au projet de l'ASA Boutonne.

J-Y. MARTIN approuve mais explique qu'il serait peut-être opportun de voir avec le Syndicat mixte des retenues en Charente-Maritime comment il serait possible de regrouper les projets, étant donné l'évolution du contexte et dans l'objectif de les faire aboutir.

Le Président poursuit en indiquant qu'il faudra faire le point sur la question rapidement.

S. GIRAUDEAU alerte sur le risque de faire perdre à nouveau du temps au projet de l'ASA Boutonne.

D. BARRE demande s'il est possible d'organiser une CLE plénière consacrée à la présentation du projet de l'ASA Boutonne, afin de permettre à chacun de poser des questions et de lever ainsi les inquiétudes existantes.

J-Y. MARTIN précise qu'une réunion du bureau de la CLE s'est tenue dans ce but le 13 juin 2013. Malheureusement peu de personnes ont fait le déplacement. Il ajoute qu'une nouvelle réunion de la CLE pourra éventuellement être organisée à ce sujet.

D. BARRE souhaite la version finale du projet soit présentée.

J-Y. MARTIN indique que pour cela il est nécessaire de faire le point sur la situation, notamment sur la question de la maîtrise d'ouvrage.

Questions diverses

J-L. DEMARCQ alerte le Président de la CLE au sujet d'une pollution constatée à Saint-Martial-de-Loulay. Cette pollution accidentelle date d'il y a environ 3 ans et perdure depuis. Il s'agit de la fuite d'une cuve, ayant engendré le déversement de grandes quantité d'azote dans un puits à proximité de la Boutonne.

E. BROUSSARD explique qu'il a été saisi de l'affaire par le locataire du jardin concerné, mais qu'étant donné l'antériorité la police de l'eau ne peut intervenir. Il a donc été conseillé à la personne de prendre l'attache du procureur de la République (copie à la DDTM 17) qui seul peut faire avancer les choses en diligentant une enquête.

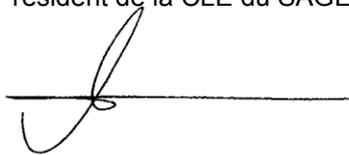
J-L. DEMARCQ indique qu'il faudrait absolument récupérer les substances polluantes encore présentes dans le puits.

J-Y. MARTIN répond qu'il peut éventuellement être envisagé de rédiger un courrier pour voir où en est la procédure.

Aucune autre remarque ou question n'est soulevée.

L'ordre du jour étant épuisé, **J-Y.MARTIN** remercie les membres de la CLE ainsi que les invités pour leur attention et lève la séance à 12 heures 30 minutes.

Le Président de la CLE du SAGE Boutonne

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized 'J' and 'M' followed by a horizontal line extending to the right.

Jean-Yves MARTIN